

Compte-rendu du groupe de travail Suivi COVID 19 du 27 novembre 2020

La phrase du jour :

« Ce n'est pas parce que les mesures changent au niveau gouvernemental
que les règles changent au MAA »

Ce groupe de travail était présidé par M. Philippe MERILLON, secrétaire général adjoint du MAA.

FO Agriculture était représentée par :

- pour le **CTM** : Jean-Christophe LEROY, Christine HEUZE, Stéphane TOUZET, Thierry ELEOUET, Gisèle VIMONT, Martine BALLAND et Jean-Pierre NAULIN,
- pour le **CHSCTM** : la secrétaire Soizig BLOT

Les mesures au MAA :

Les annonces du Président de la République et du Premier ministre ne vont pas changer à court terme l'organisation dans les services puisque les évolutions interviendront plutôt dans le courant du mois de janvier. Les règles restent donc maintenues jusqu'à la fin de l'année *a minima*, y compris pour le télétravail.

Foire aux questions (FAQ) du MAA :

Elle a été mise à jour au 23 novembre sur le site intranet du MAA. Vous pouvez [la retrouver sur notre site](#) dès à présent.

Suite à la demande de **FO Agriculture**, de nombreux points ont été améliorés et complétés notamment pour les départements Outre-Mer (en introduction). Cette FAQ a vocation à être abondée régulièrement lors du GT suivi COVID -19. Nous vous invitons à nous faire remonter vos interrogations afin que nous les portions.

Un flash RH a été diffusé pour sensibiliser les agents sur cette FAQ, deux points supplémentaires y sont évoqués : la cellule d'écoute et les violences familiales.

La FAQ a été transmise au MI pour information dans l'intention d'une harmonisation interministérielle.

Tableau des situations rencontrées :

Ce tableau, demandé par le CHSCTM, a été réalisé par le BASS puis adressé à l'ensemble des membres du CHSCTM et du CTM. Il répond de manière très pédagogique aux différentes situations qu'un agent peut rencontrer et définit sa position administrative qui en découle.

FO Agriculture reconnaît la qualité de ce travail. C'était l'outil indispensable, depuis le début de l'année, pour répondre aux questions de nos collègues sur leur positionnement en cas d'infection ou de suspicion, en particulier en cas de questionnements.

Les membres du CHSCTM et du CTM proposent de le diffuser dès aujourd'hui sous la forme d'un FLASH INFO RH.

Les tests antigéniques COVID :

Les déploiements de ces tests sont en cours d'expérimentation dans certains lycées de l'éducation nationale. Pour la DGER, ils auront vocation à être déployés en ultime recours.

Pour **FO Agriculture**, c'est une question à expertiser au CHSCTM.

Pression sur les agents :

FO Agriculture salue la lettre envoyée par la Directrice générale à l'ensemble des personnels de l'enseignement technique indiquant que les agents étaient tous mobilisés mais qu'il ne fallait pas se mettre la pression. Elle a voulu rassurer concernant la préparation aux épreuves diplômantes et l'organisation des examens de 2021. Des groupes de travail sont en cours.

Protocoles sanitaires défaillants dans certaines structures :

Suite aux remontées, nous constatons que dans certaines structures (établissements agricoles, directions) le COVID 19 n'a pas changé les habitudes de travail.

Concernant la mise en application des protocoles renforcés dans les établissements scolaires, FO Agriculture entend que la gestion se fait au niveau local, mais l'autonomie des établissements a des limites!

Les directives de la DGER doivent être appliquées. Nous nous interrogeons sur les moyens du pilotage national. Nous demandons la communication de chiffres précis lors du CHSCTM du 3 décembre prochain.

Pour toutes les structures, nous invitons les collègues qui constatent l'absence de mesures barrières, l'absence de mise en place de télétravail sur des missions télétravaillables, l'absence de port de masques parfois sans intervention des directions pour faire respecter ces règles élémentaires, de le notifier dans le registre d'hygiène et sécurité et d'alerter le conseiller ou l'assistant de prévention. Nous rappelons que celui-ci peut être renseigné de façon anonyme.

Aides financières pour les établissements scolaires en difficultés :

À ce jour, rien n'a encore été versé. Des réunions sont encore en cours sur le sujet. Une évaluation est en cours afin d'identifier en haute priorité les établissements n'ayant plus de trésorerie.

Télétravail en enseignement agricole :

Un sondage est en cours. Seulement 7 à 20 % des agents administratifs travaillant dans l'enseignement agricole sont en télétravail.

Pour FO Agriculture, toutes les missions télétravaillables doivent pouvoir l'être. Nous demandons que des chiffres précis soient communiqués pour le prochain CHSCTM.

Point spécifique sur l'enseignement supérieur :

- **Cas COVID** : un tableau détaillé des nouveaux cas de COVID est remonté toutes les semaines (maladie et cas contact). À noter que depuis 3 à 4 semaines, les cas de COVID sont en baisse constante.

FO Agriculture souligne la cohérence avec la mise en confinement.

- **Télétravail** : les personnels titulaires sont recensés chaque semaine. La fourchette se situe entre 20 et 25% avec certains établissements à 60%. Des données plus précises seront fournies la semaine prochaine.

- **RETEX** : il y en aura un et notamment sur le télétravail au CNESERAAV de janvier 2021.

Accompagnement des élèves :

Un courrier a été adressé à l'ensemble des directeurs concernant l'accompagnement aux élèves (pédagogiques, social et psychologique).

Stagiaires de l'INFOMA en présentiel pour effectuer des travaux pratiques :

L'INFOMA a appliqué un protocole de vigilance et de protection avec un maximum de sécurité. Il est indispensable que ces travaux pratiques aient lieu. L'administration s'assurera que tous les gestes barrières soient respectés et communiqués aux stagiaires.

Sécurisation des contrôles sur le terrain : où en est-on ?

Une fiche sur la sécurisation des contrôles terrain est en cours de finalisation et sera examinée pour validation lors du CHSCTM de la semaine prochaine.

Chorus : missions télétravaillables non télétravaillées :

Le MAA a confirmé que cet outil est utilisable en toute sécurité en télétravail. Il l'autorise pour ses agents en centrale. L'administration va se rapprocher du MI, pour l'en informer.

Report congés 31 janvier 2021 aller jusqu'au 31 mars 2021 - Préciser le périmètre :

Le MAA reste sur sa proposition du 31 janvier afin que les agents puissent poser leurs congés durant les fêtes de fin d'année.

FO Agriculture demande une harmonisation interministérielle sur la date de report.

Jours de remplacement en abattoir (55 jours) report en 2020-2021 :

Ce point a été acté par la DGAL, il n'y a pas d'obstacle à ce qu'il soit mis dans la FAQ.

Redéfinition des programmations de contrôle :

Une précision claire sur ce sujet sera mise dans la FAQ (DGAL). La DGAL confirme avoir appelé les services à redéfinir les programmations des contrôles par rapport à la situation locale. Il y a cependant des contrôles indispensables (conditionnalité et PSC).

Une partie du travail d'inspection est télétravaillable (préparation des contrôles et compte-rendu).

Par ailleurs, l'opération fêtes de fin d'année est maintenue car il faut que l'Etat garantisse la sécurité sanitaire et alimentaire de nos concitoyens. Les conditions seront évaluées et adaptées selon la situation locale.

Prochaine rencontre avec l'administration : CHSCTM du 3 décembre 2020.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

